

J'ai fait allusion à la remarque du ministre au sujet de la situation régnant dans les villes minières de l'île du Cap-Breton où il y a actuellement 1,700 hommes en trop, qui ont tous un âge leur donnant accès aux emplois industriels d'après les normes fixées par le gouvernement. Ils passent leur temps à errer dans les rues et, dans biens des cas, ils se sont vus dans l'obligation de prendre leur retraite. Je songe à la ville de Glace Bay où l'on a fermé la mine malgré la loi qui prescrivait le reclassement et la réorganisation des mineurs et en dépit, également, des déclarations faites par les responsables de la Devco devant le comité où ils nous ont dit qu'il ne serait procédé à la fermeture d'aucun puits tant qu'un autre emploi n'aurait pas été procuré aux mineurs en question. La loi parle d'un autre emploi en dehors de l'industrie charbonnière. Pourtant, vendredi dernier, la Devco annonçait la fermeture de la mine de Glace Bay.

Quelle est la situation? On a adopté une loi qui prévoyait clairement que la Devco devait élargir la base de l'économie de l'île. Je veux bien, mais j'insiste pour dire que cette base économique de l'île du Cap-Breton peut tout aussi bien être élargie à partir des villes de Glace Bay, New Waterford, Dominion et Sydney Mines qu'à partir des autres localités de l'île. J'ai toujours soutenu que l'énergie de la Devco devait être acheminée en direction de la ville de Glace Bay et d'autres municipalités du Cap-Breton, de façon qu'elles puissent obtenir la protection dont parlait le ministre qui représente l'île quand il disait le 15 juin 1967, comme en fait foi le hansard à la page 1579:

... en créant entre-temps de nouvelles industries qui auront pour effet de réduire les mises à pieds du personnel et de protéger tout à la fois notre économie globale et les intérêts des habitants de la région.

C'est cela que je qualifiais de but de la loi, car lorsqu'un projet de loi est étudié à la Chambre, qu'il est examiné article par article, et que des questions sont posées par des députés de l'opposition ou même du parti au pouvoir, l'adoption d'un article dépend de la réponse que donne le ministre à ce moment-là.

Les mineurs de l'endroit ont alors reçu du ministre la promesse que toute leur localité serait protégée. Jusqu'ici, la Devco n'a fait que retirer des millions de dollars des villes minières du Cap Breton. Elle a complètement ignoré l'obligation sociale qu'elle a admise au moment où la loi a été adoptée à la Chambre. J'espère que sous la direction de M. Kent, nous verrons corriger un grand nombre des difficultés créées par M. Blackmore et M. Ord. Il reste que ce sera toute une tâche étant donné que les bonnes parties de la loi ont été complètement ignorées.

Je prie instamment les députés de réfléchir à ce que je demande. Je ne demande rien d'autre pour les mineurs du Cap-Breton et leurs communautés que le respect de la loi. Tout ce que je demande a déjà été prévu dans la loi et adopté par la Chambre. Le travail accompli par le comité de la justice et des questions juridiques exige que tous les députés remplissent leur promesse écrite à l'adresse de ces citoyens.

Je ne demande pas 6 millions pour ces 1,700 mineurs. Si vous voulez faire des comparaisons et que vous pouvez trouver 6 millions pour une société américaine, vous pouvez certainement tenir votre promesse et celle du ministre. Nous tous, en tant que membres du Parlement, de quelque côté que nous soyons, devrions prier le gouvernement de donner aux mineurs ce qui leur a été légalement promis en 1967. Je ne demande rien de plus, et je ne me contenterais pas de moins. Assurément, quelqu'un d'en face devrait pouvoir faire état de ce cas au caucus libéral, demain, devant le cabinet, et plaider la cause des mineurs du Cap-Breton.

• (1730)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'aviser que son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant:** J'entends des représentants proposer que le député continue. Bien sûr, j'en défère à la Chambre. Cependant, la présidence n'ignore pas que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône doit finir ce soir et que plusieurs députés veulent y participer. Je répète que je m'en remets complètement aux députés. Le député a-t-il le consentement unanime pour continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, puisque je fais un appel aussi vigoureux que possible, je n'abuserai pas de la bonne volonté de la Chambre. J'ai parlé des pensions provenant de fonds attribués à l'industrie du charbon, et je mentionnerai que M. Ord a dit qu'on utilisait les fonds de la CAC parce qu'ils étaient des deniers publics. Le ministre chargé de la CAC l'a nié. Il a déclaré nettement à la Chambre que la caisse de la CAC appartient à ses cotisants. M. Ord s'est donc trompé; M. Blackmore a de nouveau menti. J'en ai des preuves écrites.

En ce qui concerne la protection des collectivités mentionnées par le ministre de l'Île du Cap-Breton, je dirai qu'au moment de l'adoption de la loi, on avait interrogé le ministre compétent sur la situation où se trouveraient ces villes minières susceptibles de perdre un certain revenu fiscal à la suite de la fermeture d'une mine. Voici ce qu'il avait répondu:

C'est précisément pour cela que nous consacrons des millions de dollars à l'expansion industrielle de ces villes.

Je suis persuadé qu'à la réflexion, les membres et les partisans du gouvernement voudraient voir que les mesures d'initiative ministérielle adoptées par cette Chambre donnent aux mineurs ce qui leur revient, y compris le rétablissement de leurs prestations d'assurance-chômage et l'établissement d'une certaine protection pour les employés actuels et leurs familles, tout comme pour les anciens employés et leurs familles—ce qui n'est pas évident aujourd'hui, malgré ce que l'on avait établi et promis dans la loi en 1967. Une fois encore, je remercie les députés de leur indulgence.